



PARACHA TAZRIA

CHABBAT HAHODESH

LASHON HARA... LA MALÉDICTION DE LA LÈPRE

EN BREF Lévitique 12, 1 -13, 59 La paracha Tazria poursuit l'exposé des lois relatives à la toumah et à la tahara, à l'impureté et la pureté rituelle. Après son accouchement, une femme doit accomplir un processus de purification qui comprend l'immersion dans un mikvé (bain rituel) et des offrandes au Temple. Les garçons doivent être circoncis le huitième jour de leur vie. La tsaraat (la « lèpre » biblique) est une plaie d'ordre surnaturel qui peut aussi affecter des vêtements. Si des taches blanches ou roses apparaissent sur la peau d'un individu (rose foncé ou verdâtres sur des vêtements) le Cohen (prêtre) est consulté. Par l'application de différents critères, tel que l'expansion de la plaie après une mise en quarantaine de sept jours, il déclare tahor (pur) ou tameh (impur) le phénomène constaté. Une personne atteinte de cette tsaraat doit demeurer hors du camp (ou de la cité) jusqu'à sa guérison. La partie touchée d'un vêtement doit en être retirée et, si la tsaraat s'étend ou réapparaît, le vêtement tout entier doit être brûlé. La paracha de Metsora commence par le détail de la procédure par laquelle le Cohen purifie le metsora guéri. Cette procédure implique : deux oiseaux, de l'eau vive dans un vase d'argile, du bois de cèdre, un fil d'écarlate et un bouquet d'hysope (une plante aromatique) Une maison peut être affectée également d'une altération « lépreuse » se manifestant sous la forme de taches d'un vert ou d'un rouge foncés sur ses murs. Au terme d'un processus précis d'observation qui peut durer jusqu'à dix-neuf jours, un Cohen détermine si la maison peut être purifiée ou si elle doit être démolie. L'impureté rituelle peut aussi être entraînée par des pertes, notamment séminales chez un homme ou sanguines chez une femme. La purification impose alors l'immersion dans un mikvé.

HORAIRE DES OFFICES

CHABBAT

Allumage des bougies: 19h03
Minha / Kabalat Chabbat: 18h30

ROCHE HODESH NISSAN

Cha'harit: 8h15
Minha: 18h45
Seouda Chlshit / Arvit:
Sortie du Chabbat: 20h09
Rabbenou Tam: 20h36

JOURS DE LA SEMAINE

Dimanche: Cha'harit: 7h30
Minha: 18h00 suivie d'Arvit

Lun / Mar / Mercr / Jeu / Ven

Cha'harit: 6h00 - 7h00
Minha: 18h00 suivie d'Arvit

Aphorisme de nos Sages

20. « Un ange de l'Éternel lui apparut [à Moïse] dans une flamme de feu du milieu du buisson. Il regarda, et voici que le buisson était en feu et cependant le buisson ne se consumait point. » (Exode 3, 2). C'est chez les Juifs simples, les humbles « buissons épineux », que l'on trouve cette ardente flamme divine, car ils ont une soif insatiable de Divinité, de Torah et de ses commandements.

21. « Et Moïse dit : "Je veux m'écarter d'ici..." » (Exode 3, 3). Même un juste parfait comme Moïse ne doit pas se satisfaire de ses acquis spirituels. Lui aussi doit constamment s'élever d'« ici » pour aller « là-bas ».

22. Il y a deux niveaux dans l'étude de la Torah : la Torah de l'esprit et la Torah du cœur. L'esprit pense, saisit et comprend ; le cœur ressent. Je suis venu révéler la Torah telle qu'elle s'étend au cœur également.



Rabbin Jérémie Asseraf



La Parshah de Tazria continue la discussion (commencée dans la Parshah précédente de Shemini) des lois de *tum'ah v'taharah*, l'impureté rituelle et la pureté.

Une femme qui semera et mettra au monde un enfant mâle sera apprivoisée sept jours; comme aux jours de ses menstruations, elle sera « impure ».

Le huitième jour, la chair de son prépuce sera circoncise.

Elle continuera alors dans le sang de sa purification pendant trente-trois jours : elle ne touchera à aucune chose sainte, ni n'entrera dans le Sanctuaire, jusqu'à ce que les jours de sa purification soient accomplis.

La naissance d'une fille rend sa mère rituellement impure pendant quatorze jours, suivis de soixante-six jours de «sang pur» (habituellement, une décharge de sang rend une femme rituellement impure, mais de nos jours ce n'est pas le cas).

À la fin de ces périodes - un total de quarante jours pour la naissance d'un garçon et de quatre-vingts jours pour la naissance d'une fille - la mère apporte deux offrandes : un agneau pour une offrande ascendante et un pigeon ou une tourterelle pour une offrande pour le péché . . Si elle est pauvre et n'a pas les moyens d'acheter un agneau, elle apporte un oiseau à la place.

Les lois de Tzaraat

Une personne à qui se produira dans la peau de sa chair un se'it, sapachat ou baheret (taches de différents degrés de blancheur), et ce sera sur la peau de sa chair la peste de tzaraat («lèpre») - il doit être amené au sacrificateur Aaron, ou à l'un de ses fils les sacrificateurs.

Le sacrificateur verra la peste sur la peau de sa chair : si les cheveux de la peste sont devenus blancs, et que la peste est plus profonde en apparence que la peau de sa chair, c'est une plaie de tzaraat, et le sacrificateur la verra et prononcez-le tamei.

Si, cependant, la tache blanche "n'est pas plus profonde en apparence que la peau et que les cheveux ne sont pas devenus

blancs", le prêtre doit ordonner que la personne affligée soit mise en quarantaine pendant sept jours. Si à la fin des sept jours la tache blanche s'est étendue, la personne est déclarée rituellement impure ; si ce n'est pas le cas, la personne atteinte est séquestrée pendant sept jours supplémentaires.

Le prêtre le reverra le septième jour. Et voici, si la peste est un peu plus faible, et que la peste ne s'est pas propagée dans la peau, le sacrificateur le déclarera pur - ce n'est qu'une croûte. Il lavera alors ses vêtements et sera pur.

Mais si la gale se propage dans la peau. . . alors le sacrificateur le déclarera impur; c'est tzaraat.

Cependant,

Si la tzaraat germe sur la peau, et que la tzaraat couvre toute la peau de celui qui a la peste de la tête au pied, aussi loin que le prêtre peut voir. . . tout est devenu blanc : il est pur.

Un troisième signe de *tzaraat* (en plus des poils sur la zone affectée qui sont devenus blancs, ou de la tache blanche qui s'étend après la quarantaine) est l'apparition de chair "vivante" (c'est-à-dire saine) à l'intérieur de la zone affectée.

Les taches apparaissant sur les parties couvertes de poils de la tête ou du visage sont rendues impures par des poils jaunes plutôt que blancs. Différentes règles s'appliquent aux patchs apparaissant sur des plaies ou des brûlures cicatrisées.

Le lépreux

Le tzaru en qui est la peste, ses vêtements seront déchirés, et les cheveux de sa tête s'allongeront, et il mettra un voile sur sa lèvre supérieure, et criera : « Impur ! Impur ! »



CE BULLETIN EST DÉDIÉ À LA MÉMOIRE DE NOTRE CHER ET REGRETTÉ
HAZANE MAKHLOUF BEN MÉSSODI Z"l.
VEUILLEZ CONTACTER LE BUREAU AU (514) 747-4530
POUR LA COMMANDITE DE CE BULLETIN

Tous les jours pendant lesquels la plaie sera en lui, il sera impur; il est tamei . Il habitera seul ; hors du camp sera son habitation.

Telle est sa condition jusqu'à ce qu'il soit guéri de son affliction et subisse le processus de purification qui sera décrit dans la prochaine Parshah, Metzora.

Le vêtement contaminé

Les vêtements aussi peuvent être affligés de *tzaraat* :

Et le vêtement dans lequel il y a la plaie de tzaraat , que ce soit un vêtement de laine ou un vêtement de lin, ou dans la chaîne ou la trame. . . ou dans un vêtement en cuir, ou dans quoi que ce soit fait de cuir . . .

Si la peste est verdâtre ou rougeâtre dans le vêtement. . . c'est un fléau de tzaraat , et sera montré au prêtre.

Le prêtre examinera la peste et mettra en quarantaine [l'objet qui a] la peste pendant sept jours. . . . Si la peste se propage. . . il brûlera ce vêtement. . . car c'est un tzaraat malin ; il sera brûlé au feu. . .

Mais si le sacrificateur regarde, et voici, la plaie s'estompe quelque peu après qu'elle a été lavée, alors il l'arrachera du vêtement. . . . [S'il ne revient pas, et] la peste s'en va, alors il sera lavé une seconde fois et sera rituellement pur.

C'est la loi de la peste de tzaraat dans un vêtement de laine ou de lin, ou dans la chaîne ou la trame, ou quoi que ce soit de cuir, de le prononcer tahor (rituellement pur), ou de le prononcer tamei (rituellement impur).

Un pauvre marchait le long de la route, abattu et triste. Cela faisait des années que sa femme n'avait pas souri. Dieu les avait bénis avec une maison pleine de filles, belles, sages et pleines de ressources, chacune étant un joyau. À partir du moment où son aîné était devenu majeur, les entremetteurs ont commencé à frapper à leur porte avec des suggestions de bons jeunes hommes, des érudits de la Torah . Mais hélas, quand ils ont appris qu'il n'y avait pas d'argent pour une dot, ils se sont détournés. « Vos filles sont merveilleuses », disaient-elles, « mais comment pouvons-nous nous attendre à ce qu'un jeune homme rejoigne une famille qui ne peut même pas contribuer quelques pièces pour la célébration du mariage et l'installation du jeune couple dans une nouvelle maison ? »

En dernier recours, il se mit à mendier, espérant que ses compatriotes juifs – « les miséricordieux, les enfants des miséricordieux » – auraient pitié de sa famille et l'aideraient en cas de besoin. Mais il s'est trompé. Ce n'était pas qu'ils étaient avares ou indifférents. C'était juste qu'eux aussi étaient frappés par la pauvreté et avaient à peine de quoi subvenir aux besoins de leur propre famille. Et ceux qui en avaient plus étaient débordés, répondant aux demandes d'assistance de loin et de près. Maintenant, sur le chemin du retour, son esprit était tourné vers sa poche vide et la déception imminente de sa femme. Remarquant à peine ce qui l'entourait, il s'appuya contre un grand arbre, massant son dos contre son tronc ample. "Hé toi!" il a entendu. "Que fais-tu ici? Ne sais-tu pas que tu es en infraction ?" Levant les yeux, il réalisa soudain qu'il avait apparemment erré sur le terrain d'un grand manoir, et qu'il était face à face avec le *poritz* , le seigneur féodal qui avait un pouvoir presque illimité dans son royaume. "Oh, je suis vraiment désolé, Votre Seigneurie", a-t-il rapidement dit. "Je me promenais simplement, me sentant si seul et découragé par ma triste situation, et je me suis arrêté pour reconforter mon dos douloureux contre votre arbre. Veuillez m'excuser d'avoir pris ce simple plaisir, et je continuerai mon chemin. "Attendez un instant", a dit le *poritz* , non sans méchanceté. « Vous ressemblez à un homme qui a souffert dans la vie. S'il vous plaît dites-moi plus. Je peux peut-être vous aider. . ." Oh, Votre Seigneurie est trop gentille", a déclaré l'homme déprimé. « Je me sentais si seul. Je suis père de filles et je cherche désespérément des moyens pour les aider à se marier, mais pourquoi vous soucier d'un pauvre vieux juif et de ses problèmes ? "Cher homme," dit le *poritz* , "s'il te plaît, prends cette bourse de pièces de monnaie, et épouse tes filles dans la joie. Je suis un vieil homme et j'ai tout l'argent dont j'ai besoin – c'est la joie de donner que je pourrais utiliser dans la vie. Allez maintenant en paix. Doutant toujours que tout cela n'ait été qu'un rêve, le pauvre homme rentra chez lui en trébuchant. Il ne fallut pas longtemps avant que la nouvelle de la chaîne d'événements miraculeux ne se répande dans le village. « Quelle chance », disait l'un à l'autre. « Voici notre chance de devenir riche. Allons dans ce même domaine et tentons notre chance. Se dirigeant vers les terrains de randonnée, ils ont rapidement localisé un arbre bien adapté et ont commencé à se frotter avec vigueur.



CONDOLÉANCES

Rav Jérémie Asseraf, les Co-Présidents Paul Cohen, Steve Mamane, le C.A, et le Kahal présentent leurs sincères condoléances à la famille OHAYON pour le décès de

M. Messed Armand ben David Z"l

et les assurons de notre affection et de notre soutien

Nous présentons aussi nos plus sincères

condoléances à la famille ABIKHZER pour

le décès de Dr.Haim Victor ben Menny Z"l

et les assurons de notre affection et de notre soutien

NAHALOT - CE CHABBAT NOUS ÉLEVONS LA MÉMOIRE DE:

ISAAC BOUZAGLO Z"l 3 NISSAN 4 AVRIL.

ESTHER BITTON Z"l 5 NISSAN 6 AVRIL.

BELLA TOVA BAT DVORA Z"l 6 NISSAN 7 AVRIL.

KIDDOUCH CHABBAT

Est offert par: La Communauté

SÉOUDA CHÉLICHITE

Est offerte par: La Communauté

Kollel Hékhhal Shalom

dédié à la mémoire de Éliran Elbaz Z"l

et à la mémoire de Yaacov Saltiel Z"l

DIMANCHE: 20h30 - Gémara -

Rav Méguira - Hommes

LUNDI: 20h00 - Halakha / Perkei Avot -

Rav Asseraf - Dames

LUNDI: 20h00 - Études Basé Sur Les Écritures du

Rav David Ménaché -

Charles Abikhzer Hommes

MARDI: 20h00 - Conférence du Mardi

Rav Asseraf Congrégation

Tout Public

MERCREDI: 20h00 - Paracha

Rav Méguira - Hommes

JEUDI: 19h30 - Cours pour jeunes étudiants

Rav Asseraf - Hommes

**Tous les matins Chiour de DAF HAYOMI
après le 2ième office**

Effectivement, le maître du royaume vint bientôt les interroger. « Oh, Sire, dirent-ils, ayez pitié ! Nous nous sentions si tristes, si seuls et si désespérés que nous avons décidé de nous appuyer un moment contre votre arbre, profitant de l'occasion pour nous masser le dos. « Vous êtes des charlatans, tous les deux », tonna le seigneur, qui avait été un jour général et savait encore aboyer un ordre. "Partez tout de suite !" Alors qu'ils quittaient humblement le jardin, l'un d'eux trouva l'audace d'interroger le *poritz*. "Comment se fait-il," demanda-t-il, "que lorsque notre ami était ici, vous l'avez accueilli si gentiment, mais quand nous sommes venus vous raconter une histoire similaire, vous avez appelé notre bluff?" "C'est très simple. Quand un homme est vraiment seul et qu'il a besoin de se gratter le dos, il n'a d'autre choix que de s'appuyer contre un tronc d'arbre. Mais vous êtes deux. Vous auriez pu vous frotter le dos. Cela m'a dit que vous n'étiez pas vraiment aussi nécessiteux que vous le prétendiez.

En racontant cette parabole, les hassidim concluraient : Tant qu'on a un ami, aucune situation n'est jamais sans espoir.

Tazria Haftarah en bref II Rois 4:42 -5:19.

La *haftara* de cette semaine décrit comment un prophète a miraculeusement guéri un général aramite de sa maladie de *tzara'at*. La majeure partie de la lecture de la Torah de cette semaine traite de cette maladie de la peau et de son impureté associée. La *haftara* commence par une brève mention de l'un des exploits miraculeux du prophète Élisée. Il a reçu un don dérisoire de vingt miches de pain et un sac de céréales. Sur l'insistance d'Élisée, ce cadeau a été partagé entre ses centaines d'étudiants. La nourriture était suffisante pour tous et il y avait même des restes. Naaman, général des puissantes armées aramite, contracta la *tzara'at*. Une jeune servante israélite captive lui conseilla de demander l'aide du "prophète de Samarie". Agissant sur cette suggestion, le roi d'Aram envoya un message au roi d'Israël : "Voici, je t'ai envoyé Naaman mon serviteur, et tu le guériras de sa *tzara'at* !" Le roi d'Israël a paniqué, jusqu'à ce qu'Élisée lui envoie un message : "Pourquoi as-tu déchiré tes vêtements ? Qu'il vienne à moi maintenant, et qu'il sache qu'il y a un prophète en Israël !" Élisée a conseillé à Naaman de s'immerger dans le Jourdain. Malgré sa réticence initiale à le faire, Naaman exécuta les ordres du prophète et fut immédiatement guéri. Élisée a refusé d'accepter les cadeaux de Naaman. Le général promit à Élisée qu'il ne servirait plus aucune divinité autre que le Dieu Unique, et il partit.

INFORMATION: www.hekhalshalom.com

Communauté Sépharade Hékhhal Shalom,

Mikvé - Synagogue - Kollel - Salle des fêtes

825 Gratton, Ville Saint-Laurent, H4M 2G4,

Tél: 514 747-4530 - Fax: 514 747-5283 - Mikvé: 514 747-7707



Ce Bulletin hebdomadaire est dédié à la mémoire de mes chers parents

Ovadia ben Merav Harari Z"l et Liliane Leah bat Rachel Cohen Z"l

Design et Graphisme: Roland Harari

T: (514) 591-2761, E: teknovar@videotron.ca